

MAIRIE
DE
CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
E-mail : accueil@mairie-cadenet.fr
Internet : www.mairie-cadenet.fr

N° 252 / 2024

MODIFICATION ARRÊTÉ N°236 / 2024

**ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION
POUR POSE D'UN ECHAFAUDAGE
IMPASSE DU 14 JUILLET
Et STATIONNEMENT TEMPORAIRE
PLACE DU 14 JUILLET**

Le Maire de CADENET,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L 2212-1 à L 2212-5 ;

VU, le Code de la route et notamment ses articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;

VU, le code Pénal et notamment son article R 610 – 5 ;

VU, le code de la voirie routière ;

VU, le livre V du code de la sécurité intérieure ;

VU, l'arrêté municipal n°417/2023 allouant une autorisation d'occupation du domaine public de 16 jours, du vendredi 1^{er} décembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 ;

VU, la demande d'autorisation formulée par **Madame LABUSSIÈRE Patricia**, pour des travaux de réfection de façade, effectués par la Société Clément Couverture, au numéro 1 Impasse du 14 Juillet, **du vendredi 31 mai 2024 au vendredi 07 juin 2024, pour 8 jours calendaires ;**

CONSIDÉRANT que les places et voies destinées à accueillir les travaux sont habituellement réservées à la circulation des piétons et au stationnement des véhicules ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout incident sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires lors du montage de l'échafaudage et éviter tout incident sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que la délibération n°69/2021 du 27 septembre 2021 institue une redevance de l'occupation du domaine public pour les travaux privés, au-delà du 16^{ème} jour, à 5 euros par jour et par emprise au sol équivalente à une place de stationnement dans la limite de deux places sans électricité et à 7 euros avec. Ne seront pas facturées, les interventions d'intérêt communal ou intercommunal ;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté l'achèvement des travaux à la date du 03 juin 2024 au lieu du 07 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'Arrêté municipal n°236/2024 est modifié comme suit :

Du vendredi 31 mai 2024 au lundi 03 juin 2024, pour 4 jours calendaires;

Article 2 : L'article 2 de l'Arrêté municipal n°236/2024 est modifié comme suit :

Madame LABUSSIÈRE Patricia se verra facturer une redevance, conformément à la délibération n°69/2021, de 4 jours, pour l'équivalence de deux places de stationnement, sans électricité.

Article 3 : Les autres articles de l'arrêté municipal n°236/2024 demeurent inchangés

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CADENET le 5 juin 2024

Le Maire,
Jean-Marc BRABANT

